

Remaniement de la carte électorale—Suspension

M. Caouette (Témiscamingue): Certainement que c'est vrai. Mais on dit qu'il faut limiter à 264 le nombre des députés fédéraux. Monsieur l'Orateur, au Québec, il n'y a pas tellement longtemps, il y avait 92 députés provinciaux; je pense qu'on en compte maintenant 114 ou 118. On ne se gêne pas pour créer de nouvelles circonscriptions. Et à Ottawa, on va rendre moins de services à nos électeurs, sous prétexte que le nombre 264 est sacré. Si c'est sacré, sacrons-le par terre! Remplaçons-le grâce à une nouvelle loi qui nous permettra d'augmenter le nombre de circonscriptions dans des provinces où c'est nécessaire, sans le diminuer ailleurs au Canada.

Pour étudier ce bill, on devrait prendre son temps, cet après-midi, mais ne pas discourir interminablement là-dessus, établir nos positions clairement et accepter qu'on revienne sur ce sujet avant le 1^{er} janvier 1975. Cela ne fera mal ni aux conservateurs progressistes, ni aux créditistes, ni aux députés du Nouveau parti démocratique, ni aux libéraux, mais cela nous permettra de passer à autre chose afin de jouir de vacances comme tout le monde.

● (1550)

[Traduction]

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Témiscamingue (M. Caouette) qui a parlé avec éloquence. Il a demandé que l'on attende 18 mois pour appuyer le principe du remaniement de la carte électorale. Il exprime l'opinion typique d'un député d'une circonscription rurale qui se trouve obligé de parcourir de grandes distances. Avant de venir à la Chambre, j'ai suivi la carrière du député de Témiscamingue dans les journaux. J'ai appris qu'il sillonnait la grande région dont il a à s'occuper dormant sur le siège arrière de sa Chrysler. Si je comprends bien, cette marque d'automobiles l'intéresse tout particulièrement.

J'ai écouté le discours du député de York-Est (M. Arrol) et du député qui a proposé l'amendement. Ils représentent une autre extrême du contexte canadien, soit la région congestionnée. Dans ma circonscription, j'ai des exemples de ces deux situations. Les régions rurales et urbaines ont toutes deux des problèmes pour communiquer avec leur député quel que soit le parti qu'il représente. Dans une partie de ma circonscription j'éprouve les difficultés propres aux régions rurales. Dans la partie nord de ma circonscription, j'éprouve les problèmes d'une région congestionnée qui se congestionne de plus en plus. Le problème de communications ne cesse de croître.

Dans les grandes lignes, je suis d'accord avec le principe de la représentation selon le nombre d'habitants. Si les choses doivent encore traîner, je serais d'accord pour que la Chambre s'occupe de la question du remaniement de la carte électorale dans le délai proposé dans l'amendement. Je ne suis pas à la Chambre depuis très longtemps mais j'y suis depuis suffisamment longtemps pour savoir que la période proposée par le député de Peel-Sud (M. Blenkarn) ne suffira pas à la Chambre pour résoudre les nombreux problèmes qui se posent dans les régions rurales et urbaines. J'aimerais qu'on procède autrement. J'aimerais pouvoir dire avec certitude que toutes ces questions pourront être résolues pendant la brève période suggérée par le député de Peel-Sud. Toutefois, je ne crois pas que cela soit possible à cause de tout le travail que les députés ont à

[M. Caouette (Témiscamingue).]

faire dans leurs circonscriptions, à la Chambre des communes et aux comités. Je pense que cela n'irait donc pas car cet examen demande beaucoup de travail. Cela ne sera pas possible si nous nous limitons à 11 ou 12 mois. Si nous limitons ce délai, nous ne pourrons pas régler comme il faut le problème fondamental de la Chambre et du Parlement soit la question de la représentation. Je ne crois pas que quiconque à la Chambre ou au Canada veuille qu'une question aussi fondamentale que celle-ci soit comprimée dans un bref délai de 11 mois.

J'ai relu le discours du député de Peel-Sud où il exposait les divers problèmes en cause. Il a parlé du problème de l'Alberta et de celui du Nouveau-Brunswick. A propos des nouveaux problèmes qui se posent au Nouveau-Brunswick, il a mentionné le facteur sociologique. Sans vouloir me montrer irrespectueux à l'égard de la Commission de délimitation qui a, du moins dans ma province, fait du bon travail au niveau des chiffres et de la division de la province en termes de personnes, on n'a pas tenu compte, même dans la province de l'Ontario, des divers aspects sociologiques et traditionnels.

Les facteurs sociologiques qu'a mentionnés le député de Peel-Sud au sujet du Nouveau-Brunswick valent également pour l'Ontario et les autres parties du Canada. Il s'agit là de graves problèmes qui ne peuvent être résolus par une discussion entre députés. Ils ne peuvent être résolus aux caucus des partis ou à la Chambre. Ils exigent la participation de groupes communautaires de tous les coins du pays, la participation des gens intéressés à paraître devant un comité de la Chambre afin de discuter de ces problèmes. Dans les régions rurales, des problèmes comme l'effritement des revenus, la hausse des coûts et les conditions météorologiques créent des pressions sur les députés. Ces gens aussi se sentent aliénés. Ainsi que l'a déclaré le député de York-Est, il y a au Canada un sentiment d'aliénation. Ce sentiment n'est pas limité aux villes, il existe également dans les régions rurales.

Le député de Témiscamingue a parlé des facteurs sociologiques et géographiques dont on tient compte. Nous ne rendrions pas un service au pays si nous en tenions compte dans ce qui est à toutes fins pratiques un délai très comprimé. Je ne veux pas dire qu'il ne devrait pas constituer un facteur politique légitime de remaniement. Il n'y a rien de mal à cela. Toutefois, les contributions apportées au remaniement devraient dépasser les simples instances faites devant une commission. Les instances du public devraient être faites devant un comité de la Chambre. Les députés qui ne sont pas membres de ce comité pourraient également tenir à assister aux séances.

Il ne faudrait pas imposer de délai au comité; autrement son travail ne sera fait qu'à moitié. Il faut tenir compte de cet aspect capital de la représentation au Canada de la façon la plus complète et la plus approfondie. Même si je voudrais voir ce travail accompli dans le délai relativement court de 11 mois, en raison des premiers principes que j'ai déjà mentionnés, je ne crois pas que le comité puisse remplir sa tâche dans ce laps de temps. Ce serait, à mon avis, desservir la Chambre, le pays et les Canadiens. Ce serait leur refuser le droit de présenter aux députés assemblés en comité, leurs arguments sociologiques, géographiques et démocratiques. J'hésite un peu à dire cela au sujet du bill, parce que je comprends les sentiments de mon collègue de Peel-Sud.